

Publié le : 18 mai 2020

L'industrie du recyclage du plastique en péril économique

Les industriels du recyclage plastique, adhérents de FEDEREC, se sont organisés pour assurer leurs prestations en respectant les mesures de sécurité pour leurs personnels et ainsi sécuriser le service apporté à leurs clients. Ils sont cependant soumis en ce moment à une double peine : effondrement des commandes et chute des cours des plastiques issus du pétrole qui rendent les matières issues du recyclage moins attractives. Cette situation exceptionnelle, qui semble devoir s'inscrire dans la durée, fait peser un risque sur l'avenir de leurs activités pourtant indispensables. Ils appellent à un renforcement des mesures soutenant l'utilisation des plastiques issus du recyclage.

A l'heure où la mondialisation montre ses limites, les industriels du recyclage plastique prouvent chaque jour que l'on peut fournir localement les matières premières indispensables à la production.

En effet, la grande majorité de ces acteurs ont répondu à l'appel du gouvernement incitant les activités essentielles à se poursuivre. Les industriels membres de FEDEREC se sont organisés pour continuer à assurer et maintenir leurs prestations de recyclage dans le strict respect des règles sanitaires indispensables à la protection de leurs personnels. Ainsi, à l'heure actuelle, 80% de ces activités tournent à volume normal.

Le Président de la République, dans son discours du 13 avril 2020 a appelé à un redémarrage de l'industrie « bas carbone ». Emmanuel Macron appelle ainsi à un redémarrage industriel et économique qui ne se fasse pas au détriment de l'économie circulaire. Utiliser du plastique recyclé est moins gourmand en énergie et entraîne moins d'émission de CO₂ que de produire du plastique d'origine fossile. L'avantage écologique de ces choix industriels ne fait pas débat.

Répondant parfaitement aux critères d'une industrie vertueuse, l'industrie du recyclage des plastiques est actuellement soumise à une double crise qui met en péril sa pérennité.

D'un côté, l'arrêt de l'industrie en aval - consommatrice de plastique recyclé - a fait dévisser le carnet de commande de matières premières issues du recyclage notamment dans des applications pour le secteur du bâtiment, de l'emballage non alimentaire ou de l'automobile ; trois marchés aujourd'hui en berne.

D'un autre côté, la chute du prix du baril de brut a entraîné mécaniquement la baisse du prix des résines issues du pétrole. Cette donne économique a d'ores et déjà entraîné la baisse des consommations en matières recyclées et pourrait inciter les industriels encore en activité et ceux en phase de reprise à remettre en cause leurs engagements volontaire d'incorporation de résines issues du recyclage au profit de résines fossiles devenues moins chères.

La perspective d'un cours du pétrole durablement bas (plusieurs années selon analystes) accentue le risque de voir les commandes de matières plastiques issues du recyclage se stabiliser à un niveau et à un prix incompatible avec le maintien des activités.

Dans ce contexte, les conditions de reprise des matières aux Collectivités Territoriales devront être adaptées.

Le seul gisement relativement épargné est le PET issu des collectes sélectives. Celui-ci est en effet recyclé pour refaire de la bouteille pour l'industrie alimentaire ou pharmaceutique. La consommation de PET recyclé est notamment soutenue par l'obligation d'en incorporer 25% dans les emballages pour boissons à compter de 2025.

Maintenir et déployer les filières de recyclage, développer les applications en boucles fermées sont indispensables (impact positif pour l'environnement, approvisionnements stratégiques). Les membres de FEDEREC Plastiques appellent donc le gouvernement à prendre des mesures incitatives fortes et rapides pour favoriser ou imposer la consommation de matières plastiques issues du recyclage, en substitution de résines fossiles.

Dans la continuité des dispositions légales créées ou renforcées par la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire, ces mesures incitatives pourraient prendre la forme :

- De **Bonus-Malus**, fixés à des niveaux réellement incitatifs dans le cadre des régimes de Responsabilité Élargie des Producteurs, notamment la REP Emballages ménagers (Citeo) mais également les futures REP BTP et DEIC.
- D'**obligations d'incorporation** de matières plastiques issues du recyclage dans les produits finis, sur le modèle de l'obligation instaurée pour le PET recyclé dans les emballages pour boisson. Par exemple, FEDEREC Plastiques est favorable à l'instauration immédiate d'une obligation d'incorporation de 50% de PEHD recyclé dans toutes les applications du secteur du bâtiment, telles que les tubes et canalisations ; ou encore une obligation d'incorporation de PP recyclé à hauteur de 15% dans les emballages industriels non alimentaires et pots horticoles. Ces obligations d'incorporation s'entendent à l'exclusion des cas dans lesquels les normes applicables interdisent l'utilisation de matières recyclées, normes dont la réévaluation doit être rapidement engagée.

FEDEREC est le syndicat professionnel des entreprises du recyclage.

Cette industrie représente : 1 000 entreprises du recyclage, 9,04 Mrd€ d'euros de CA ; 568 M€ d'investissements, 28 810 emplois directs et non délocalisables, dont 85% de CDI, 107 Mt de matières collectées, 21 Mt d'émissions de Co2 évité (*Source : Observatoire statistique de FEDEREC).

Contacts presse : Agence Profile : 01 56 26 72 00 | ochabbert@agence-profile.com –